

Commune de St Nazaire les Eymes

Département de l'Isère

ECOLE MATERNELLE- rentrée 2025/2026 ou en cours d'année 2025-2026 Formulaire de pré –inscription (à remplir pour chaque enfant)

Enfant		
Nom :	Prénoms : 1	
Date de naissance :	Lieu de naissance :	
Sexe :	Nationalité :	
Niveau : Maternelle : PS – MS - GS		
Niveau : Maternelle : F3 = M3 - G3		
Responsable légal de l'enfant		
☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur ☐ Autre	e (à préciser)	
Situation familiale		
☐ Marié(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Veuf (veuve) ☐ Union libre ☐ Célibataire		
Père	Mère	
Nom:	Nom:	
Prénom :	Prénom :	
Date de naissance :	Date de naissance :	
Adresse :	Adresse :	
Code postal :	Code postal :	
Ville :	Ville :	
Tel:	Tel:	
Mail@	Mail@	
Profession :	Profession :	
Nom de l'employeur :	Nom de l'employeur :	
Tel de l'employeur :	Tel de l'employeur :	
Autorise à communiquer mes coordonnées : oui non	Autorise à communiquer mes coordonnées : oui non	
la commune de St Nazaire les Eymes depuis le	lle auprès de la directrice de l'école maternelle qui convoquera les tificatif de domicile de moins de 3 mois et copie du livret de famille r mail à secretariat@mairie-sne.fr avant le 31 mai 2025 (pour	
Fait le Signature des de	eux parents, tuteur(s)	



Commune de St Nazaire les Eymes

Département de l'Isère

DOCUMENTS À FOURNIR

iste des documents à joindre à la fiche d'inscription scolaire complétée et signée :	
	La photocopie intégrale du livret de famille ou une copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant Un justificatif de domicile datant <u>de moins de 3 mois</u> (attestation ou facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe établie à votre nom, attestation assurance logement)
	La facture de téléphone portable ne peut servir de justificatif de domicile!
Si	vous venez de déménager et que vous n'avez pas encore l'un des documents ci-dessus, fournir une copie du contrat de location ou de l'acte de vente d'un logement datant de moins d'un mois. Les promesses de vente de seront pas acceptées (une promesse de vente ne veut pas dire que les personnes auront leur prêt, donc il est préférable d'attendre l'acte de vente définitif).
Si	vous êtes hébergés, vous devez en sus, joindre l'ensemble des documents suivants : La photocopie d'un justificatif de domicile de l'hébergeant datant de moins de 3 mois. Une photocopie de la carte d'identité de l'hébergeant. L'attestation d'hébergement sur l'honneur signée par l'hébergeant et la famille hébergée. En cas de séparation avec jugement : la copie du jugement fixant la résidence de l'enfant et l'autorité parentale.
Si	vous demandez une dérogation scolaire, joindre : un courrier de justification adressé au maire

Le dossier d'inscription complet est à retourner:

- Par courrier à l'adresse suivante : Service Affaires générales mairie 385, chemin du Village 38330 Saint-Nazaire –les-Eymes
- Par e-mail : secretariat@mairie-sne.fr
- Sur place: Accueil mairie 385, chemin du Village 38330 Saint-Nazaire les-Eymes

Renseignements service Affaires générales : 🏗 : 04 76 52 99 45

Après l'enregistrement du dossier :

- Un certificat d'inscription scolaire vous sera transmis.
- Vous serez contacté par la directrice de l'école élémentaire pour l'admission définitive par mail ou téléphone

Contact de la directrice :

Ecole maternelle - Mme VERMEULEN DELAET, de préférence par mail <u>ce.0382091s@ac-grenoble.fr</u>, Tel. 04 76 52 17 26

Article 441-7 du Code Pénal "... Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 ϵ d'amende le fait : 1 e D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, 2e De falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère ; 3e De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 ϵ d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui, ...".